

SYNDICAT MIXTE DES PORTS DE COMMERCE DE ROCHEFORT ET TONNAY-CHARENTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-et-un, le deux décembre à quatorze heures trente,

Le Comité Syndical dûment convoqué le 18 novembre 2021, s'est réuni, en session ordinaire dans les locaux de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan, sous la présidence de Gérard PONS,

Etaiet présents :

Membres titulaires du Comité syndical	Présent(e)	Excusé(e)
M. Gérard PONS	X	
Mme Caroline CAMPODARVE-PUENTE		X
M. Christophe SUEUR	X	
Mme Ghislaine GUILLEN		X
Mme Fabienne LABARRIERE		X
M. Christophe BERTAUD	X	
M. Hervé BLANCHE		X
M. Sébastien BOURBIGOT		X
M. Alain BURNET	X	
M. Emmanuel ECALE		X

Membres suppléants du Comité syndical	Présent(e)	Excusé(e)
Mme Dominique RABELLE (<i>suppléante de Gérard PONS</i>)		X
Mme Françoise de ROFFIGNAC (<i>suppléante de Caroline CAMPODARVE</i>)		X
M. Michel DOUBLET (<i>suppléant de Christophe SUEUR</i>)		X
Mme Marie-Pierre QUENTIN (<i>suppléante de Ghislaine GUILLEN</i>)		X
M. Loïc GIRARD (<i>suppléant de Fabienne LABARRIERE</i>)		X
M. Lionel PACAUD (<i>suppléant de Christophe BERTAUD</i>)	X	
M. Eric AUTHIAT (<i>suppléant de Hervé BLANCHE</i>)		X
M. Dimitri BUISSON (<i>suppléant de Sébastien BOURBIGOT</i>)		X
M. Thierry LESAUVAGE (<i>suppléant de Alain BURNET</i>)	X	
Mme Lydie DEMENE (<i>suppléante de Emmanuel ECALE</i>)	X	

Autres que Membres du Comité syndical (Ils n'ont pas de voix délibératives)	Présent(e)	Excusé(e)
Mme. Marie-Anne MARCHAND - Payeur départemental	X	
M. Olivier TREGRET - CARO	X	
Mme Camille COUSSY-VETEL - CARO		X
M. Guillaume METAYER - Conseil départemental	X	
Mme Emilie TROADEC – Conseil départemental		X
Mme Céline VIRON – Syndicat Mixte	X	

AR Prefecture

017-200073690-20211202-D2021_24-DE

Reçu le 08/12/2021

Publié le 08/12/2021

Nombre de Membres en exercice :	10
Nombre de Membres présents :	7
Nombre de suffrages exprimés :	5
Votes Pour :	5
Votes Contre :	0
Abstention :	0

N° 2021/24**OBJET : Débat d'Orientations Budgétaires 2022**

Considérant le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2312-1,

Considérant la nécessité que le Président du Syndicat Mixte présente au Comité Syndical un rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et l'évolution des dépenses et effectifs ainsi que la gestion de la dette,

Après en avoir délibéré,

le Comité Syndical

DECIDE :

- de prendre acte du rapport de Débat d'Orientations Budgétaires pour 2022 ci-joint,

Adopté à l'unanimité,

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Président du Syndicat Mixte
du port de commerce
Rochefort / Tonnay-Charente

Gérard PONS

4.

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017 - 200073690 -- 2021 ____ -- "-----" --
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : ____ / ____ / 2021
Publié ou Notifié le : : ____ / ____ / 2021